



ecomaison

Adhésion pas à pas

1

Connectez-vous à l'espace-services

espace-services.eco-mobilier.fr/connexion/email 

Si vous êtes déjà adhérent,
utilisez vos
identifiant et
mot de passe
habituels

ou

Si vous n'êtes pas déjà adhérent Ecomaison,
créez le compte de votre entreprise
• Choisissez la ou les filières qui vous concerne(nt)
• Précisez la date à laquelle vous avez
commencé à mettre des produits sur le marché
• Renseignez les informations administratives
et insérez votre Kbis

2

Signez le contrat en ligne

- Vous-même ou en invitant le signataire depuis le site
- Avec un code de vérification envoyé par SMS sur votre mobile

Le contrat signé est immédiatement disponible dans l'espace-services et par email

3

Recevez votre numéro d'identifiant unique

sous 3 jours

- Par email
- et directement sur l'espace-services

3
étapes
pour
adhérer



Page 2
Découvrez comment
utiliser votre numéro
d'identifiant unique

Identifiant unique mode d'emploi

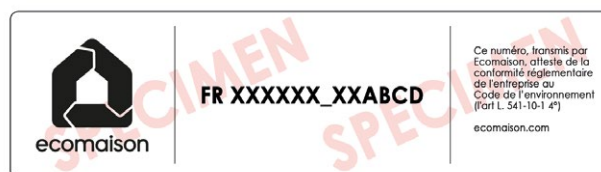
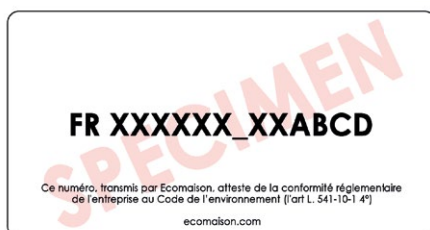
Marquage obligatoire du numéro d'identifiant unique (IDU)

Votre numéro d'identifiant unique vous est délivré par Ecomaison suite à votre adhésion pour attester de votre conformité.

Il est obligatoire et prouve votre inscription au registre national tenu par l'ADEME.

Une fois communiqué par Ecomaison, celui-ci doit par ailleurs figurer obligatoirement dans les conditions générales de vente de vos produits (CGV), ou tout autre document contractuel.

Propositions de marquages Ecomaison



Attestation de conformité

Dès l'adhésion, une attestation de conformité vous est fournie, que vous pouvez utiliser vis-à-vis de vos clients ou en cas de contrôle.